



*Janvier
2014*

COMPTE-RENDU
DES ACTIVITÉS
DE L'ANNÉE 2013



Fête Ranzadouly et Berbezies

SOMMAIRE

Edito 2

Les Séances du Conseil Municipal 3 à 17

L'État Civil 18

Finances 19-20

Investissements et Travaux 2013 21 à 24

Projets début 2014 25

Vie Communale 26-27

Vie Associative 28 à 33

L'École 33

Sabarat d'Autrefois 34

Merci aux associations pour leurs articles, et à la commission communication qui ont contribué à l'élaboration de ce numéro.

Un merci particulier pour les personnes qui ont réalisées les recherches pour la page Sabarat d'Autrefois

Mairie de Sabarat

1, place du Pradet
09350 SABARAT

Tel : 05 61 69 91 08
Fax : 05 61 69 57 70

Email : mairiedesabarat@orange.fr

www.sabarat.fr



Pour la dernière fois de ce mandat, je vous présente les voeux du Conseil Municipal pour l'année 2014.

Si la santé est l'élément indispensable pour chacun de nous, la convivialité est ce petit plus qui peut avantageusement agrémenter notre quotidien.

Je souhaite donc que l'année qui commence permette à chaque Sabaratois de s'épanouir dans notre village en nouant avec ses voisins les meilleures relations possibles.

Ce dernier numéro du mandat respecte le cadre légal des publications municipales en période électorale.

En effet, il n'aura échappé à personne que le mois de mars sera électoral.

Il ne comporte donc que des informations nécessaires au bon déroulement des chantiers en cours.

Je remercie bien sûr les élus de Sabarat, adjoints et conseillers, qui ont contribué à bâtir le projet communal tout au long des six années du mandat. Leur disponibilité, leurs conseils et leurs critiques ont permis de parvenir à des décisions et à des réalisations que chacun de vous peut désormais juger.

La vie communale serait bien vide sans les activités organisées par les associations, très dynamiques à Sabarat. En cette période de voeux, je souhaite que chacune d'elle trouve auprès des Sabaratois le soutien qu'elles demandent pour continuer d'agir pour notre communauté. La municipalité s'est efforcée de leur faciliter la tâche et devra continuer dans cette voie à l'avenir.

Sabarat sans son école ne serait pas Sabarat. Merci aux enseignants qui se sont succédés pour avoir fait le maximum au bénéfice des petits Sabaratois.

Merci enfin au personnel communal, soumis parfois à des situations difficiles mais qui a su garder sourire et efficacité au service de chacun de nous.

Ce mandat a été une aventure humaine à la fois banale et exceptionnelle, toujours motivante. Le temps du bilan est venu, celui des nouveaux projets aussi, que chaque électeur aura à coeur d'examiner avant de choisir ses prochains représentants.

Bien à vous,

*Que l'année 2014 vous apporte la bonheur et la réussite
le succès dans vos projets et l'accomplissement de vos rêves*

*Bonne et heureuse année à vous et
à vos proches*

Votre maire

NICHORAT Laurent



Ensemble, transmettons
le meilleur.

Ce numéro peut être téléchargé en version couleur sur <http://www.sabarat.fr>

Les Séances du Conseil Municipal

31 JANVIER 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - REY Didier - BARRE Patricia
DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Madame IQUIA Arlette (procuration à M. DUPONT Christophe)
Madame SOUQUE Josée (procuration à Mme BARRE Patricia).

DÉLIBÉRATIONS

DÉPENSES A IMPUTER AU 6232 «FÊTES ET CÉRÉMONIES»

Vu l'article D. 1617-19 du CGCT,
Vu le décret n° 2007-450 du 25 mars 2007 fixant la liste des pièces justificatives exigées par le comptable a l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques,

Ce décret fait l'objet d'une instruction codificatrice n° 07-024MO du 24 mars 2007.

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232 « Fêtes et Cérémonies » conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions propres à cet article budgétaire.

Il vous est donc proposé de prendre en charge au compte 6232, les dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux Fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, les friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés, les vœux de la nouvelle année.
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, entrées en 6ème , récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.
- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.

Le Conseil, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ÈRE CLASSE

Le Maire expose à l'assemblée :

Suite à la proposition de la mairie et après l'avis favorable de la CAP, monsieur LARROQUE Thierry est promouvable grâce à son ancienneté au grade d'adjoint technique de 1ère classe.

Il convient donc pour sa nomination de créer un poste d'adjoint technique de 1ère classe.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le conseil municipal,

VU l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,

VU le budget communal,

VU le tableau des effectifs,

CONSIDERANT :

- que les besoins du service exigent la création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires,

Après en avoir délibéré,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires, relevant du grade de 1ère classe avec effet au 1er Février 2013.

DIT que la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2013 au chapitre 012, articles 6411.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Le Conseil Municipal décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et de confection du budget.

- d'accorder l'indemnité de conseil d'un montant brut de 287,21 euros.

- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Thierry MONTAGNE, Trésorier du Mas d'Azil,

- de lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant brut de 30,49 euros.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité

AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE RÉSEAU ADDUCTION EAU

Vu l'article L 2321-3 du code général des Collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des Collectivités territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que les comptes 21531 et 21532 en M14 retracent respectivement des « réseaux d'adduction d'eau » et des « réseaux d'assainissement » qui sont en principe retracés dans les comptes des budgets de services de distribution d'eau et assainissement : SPIC suivis en M49.

Toutefois, l'établissement d'un budget annexe, pour les services de distribution d'eau potable et d'assainissement gérés sous la forme d'une régie simple ou directe est facultatif pour les communes de moins de 500 habitants, dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant article par article les montants des dépenses et recettes affectés à ces services (art. L2221-11 du CGCT)

Cette faculté a pour conséquence l'application de la nomenclature M14 à ces services, en application des dispositions de l'article D.2311-3 du CGCT, mais ne dispense pas de l'application des règles budgétaires et comptables propres aux SPIC (amortissement ...).

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, Monsieur le Maire précise que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation (valeur toutes taxes comprises) ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante, qui peut se référer au barème de l'instruction M14.

L'Assemblée délibérante peut fixer un seuil en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur ou dont la consommation est très rapide s'amortissent sur un an.

En conclusion Monsieur le Maire propose la durée d'amortissement suivante :

Biens	Durées d'amortissement
Réseau d'adduction d'eau	1 an

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'adopter la durée d'amortissement du réseau d'adduction d'eau à 1 an.
- de charger Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

Lecture des délibérations

Votées à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE N°4 BUDGET 2012

Suite à l'adoption de la délibération sur l'amortissement du réseau d'adduction d'eau, Monsieur Laurent MILHORAT, Maire de la Commune de SABARAT expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses de Fonctionnement et d'Investissement de l'exercice 2012. Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section de Fonctionnement et en section d'Investissement pour régulariser les écritures.

SECTION FONCTIONNEMENT			
Désignation Articles		Recettes	Dépenses
Num/Chap	Libellé		
6811-042	Dotation aux amortissement		+ 19 833
023	Virement à la section d'investissement		- 19 833
TOTAL SECTION			0
SECTION INVESTISSEMENT			
Désignation Articles		Recettes	Dépenses
Num/Chap	Libellé		
281531-040	Réseaux d'adduction d'eau	+ 19 833	
021	Virement de la section de Fonctionnement	- 19 833	
TOTAL SECTION		0	

Le Conseil Municipal approuvant l'exposé de Monsieur le Maire, vote en dépenses, en section de Fonctionnement et en recettes en section d'Investissement pour l'exercice 2012 les suppléments de crédits indiqués ci-dessus

Lecture des délibérations

Votées à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Comme l'an dernier et suite à l'acquisition du terrain de M. BOUBILA, la commune souhaite l'aménager en une zone multi-loisirs.

Celle-ci sera composée d'une aire multi-sports, d'une zone de jeux pour enfants de 2 à 7 ans et d'une zone pique-nique.

Subvention demandé en 2013 : nous allons redemander de la DETR qui nous a été refusé en 2012 et contrairement à l'an dernier du Fonds Départemental d'Action Locale et du Fonds Régional d'Intervention.

Financement des travaux		
Nature	% montant HT	Montant
Etat – DETRR	30	18 722 €
Département - FDAL	20	12 500 €
Région - FRI	20	12 500 €
CAF	5	3 200 €
TOTAL AIDES	75	46 922 €
Commune	25	15 485 €

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité



Descriptif et coût des travaux		
Descriptif	Montant HT	Montant TTC
Terrain Multisports	27 378 €	32 744 €
Plate-forme terrain	12 748 €	15 247 €
Jeux enfants et aire de pique-nique	9 646 €	11 537 €
Maçonnerie et grillage	12 635 €	15 111 €
TOTAL	62 407 €	74 639 €

QUESTIONS DIVERSES

INVESTISSEMENT ET PROJETS 2013

- Viabilisation Zone Artisanale : Demande de devis en cours pour l'enfouissement des lignes et lumières (SDCEA) et l'eau (SMDEA) ;

- Devis lampadaires de la route du Mas, effacement et renforcement du réseau : début travaux 1er semestre ;

- Déviation de l'eau de la Goute aux 4 chemins, Début des travaux février 2013
Demande de réouverture de l'eau de la Goutte ;

- Réfection par un spécialiste des toilettes publiques : changement des cuivres, des lavabos et des toilettes – Demande de devis - (si le budget le permet) ;

- Assainissement : la partie dans le village manquante ne sera pas faite, la route du Carla n'est pas prévue;

- Projet photovoltaïque abandonné, pas de retour d'étude de faisabilité ;

- Traverse Routière Sabarat :

- Route du Mas : le cabinet voulait faire une évacuation centrale. Finalement, vu le bon état de la route, les évacuations pluviales pourront aussi se faire par les rigoles. Rencontre Projetude – Mairie pour première présentation le 1 février.

- Rencontre du Cabinet Projetude avec M. le Maire, il va demander qu'une étude sur les 4 chemins pour la sécurisation soit faite (pas d'embellissement mais aménagements routiers prioritaires).

- Parquet flottant pour la salle du foyer. Devis de fourniture, la pose sera faite par Thierry.

11 MARS 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

En ouverture du conseil municipal, annonce la disparition brutale d'Arlette IQUIA, Conseillère Municipale en exercice.

Monsieur le maire exprime son regret de ne pas pouvoir finir son mandat avec la totalité des conseillers municipaux élus.

Monsieur le maire rappelle l'engagement d'Arlette au sein de la municipalité et du Centre d'Action Sociale.

Élue au conseil municipal depuis 1989, elle fut maire adjoint de 1996 à 2008.

C'est une personne de grande valeur et aux compétences reconnues par tous qui nous a quittés aujourd'hui.

Monsieur le maire et l'ensemble du conseil municipal présentent leurs condoléances à Richard son mari à ses enfants Françoise et Christian et à ses petits enfants.

Le conseil municipal de ce soir sera dédié à la mémoire d'Arlette IQUIA.

Les Séances du Conseil Municipal

DÉLIBÉRATIONS

COMPTE ADMINISTRATIF

Le Compte de Gestion est le document comptable fourni par M. le Percepteur et le Compte Administratif est le relevé des opérations effectuées par la Mairie pour l'année 2012. Les résultats des deux documents sont identiques.

Présentation du Compte Administratif par M. le Maire, le Compte de Gestion est mis à la disposition du Conseil Municipal.

Pour consulter le Compte Administratif 2012 veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro

Afin de voter la délibération et pour tout débat éventuel, M. le Maire quitte la salle.

La présidence du Conseil Municipal est prise par DUPONT Christophe, Premier Adjoint.

Lecture de la délibération d'approbation du Compte Administratif pour l'année 2012.

Votée à l'unanimité.

M. le Maire reprend la présidence de la réunion du Conseil Municipal.

AFFECTATION DE RESULTAT

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

Il convient donc d'affecter le résultat de clôture de l'année 2012 comme suit :

AFFECTATION EN RÉSERVE R 1068 EN INVESTISSEMENT	24 097,82
REPORT EN FONCTIONNEMENT R 002	142 943,54

Lecture de la délibération pour l'affectation des résultats.

Votée à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion fourni par M. le Percepteur retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (2011)	PARTS AFFECTÉES A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2012	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2012	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2012
Budget Principal				
Investissement	- 49 697,33	0,00	25 599,51	- 24 097,82
Fonctionnement	182 340,83	49 697,33	34 397,86	167 041,36
TOTAL	132 643,50	49 697,33	59 997,37	142 943,54

.Lecture de la délibération pour l'approbation du Compte de Gestion pour l'année 2012.

Votée à l'unanimité.

PARTICIPATION FONDS UNIQUE HABITAT

Dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, le fonds unique habitat permet d'aider les ménages en difficulté, d'une part, à faire face aux frais d'accès au logement (dépôt de garantie, caution solidaire, frais d'agence, frais d'installation, premier mois de loyer) et d'autre part à se maintenir dans un logement (aide aux impayés de loyers, de factures d'eau, de téléphone ou de chauffage).

Il est demandé aux communes par le département de participer au Fonds Unique Habitat en fonction de leur population.

Pour la commune de Sabarat, la subvention au financement du FUH pour l'année 2013 s'élève à 623 euros.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

CONVENTION AVEC LE SMDEA POUR LE CONTRÔLE ET L'ENTRETIEN DES POTEAUX INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au contrôle et à l'entretien des poteaux incendie de la commune. Cette vérification pourrait être réalisée par le Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement (SMDEA).

Les prix des prestations réalisées par le SMDEA sont établis comme suit :

- 1ère visite prix forfaitaire par poteau : 104 € HT (ce tarif comprend la main d'œuvre, le trajet, les consommables, et la prestation administrative associée) ;
- visite annuelle de contrôle : 52 € HT par poteau.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conclure avec le SMDEA, une convention d'une durée de 3 ans ayant pour objet le contrôle et la vérification du dispositif de défense contre l'incendie de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de confier au SMDEA le contrôle et la vérification du dispositif de défense contre l'incendie ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention à intervenir.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC LIE AU RENFORCEMENT BT s/P5 MIREBAIL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la proposition du Syndicat Départemental des Collectivités Electrifiées de l'Ariège pour les travaux d'éclairage public lié au renforcement BT s/P Mirebail.

Ces travaux comprennent la pose de 3 appareils en façade à la sortie du village et 4 mâts dans le prolongement sur la route du Mas d'Azil.

Il informe le Conseil Municipal que le S.D.C.E.A. a estimé ces travaux à 14 800 euros (quatorze mille huit cent euros).

Il propose l'inscription sur un prochain programme d'éclairage public et de financer ces travaux à l'aide d'un emprunt réalisé par le S.D.C.E.A.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le devis présenté par le S.D.C.E.A. ;
- d'inscrire ces travaux sur un prochain programme d'éclairage public ;
- de financer ces travaux à l'aide d'un emprunt.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

APPARTEMENT COMMUNAL

L'appartement communal T5 est actuellement vacant. Des travaux de rénovation sont à effectuer sur la salle de bain et l'évier avant la location.

L'entreprise CLAUSTRES a réalisé un devis d'un montant de 2 436.58 € TTC.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

CONVENTION ATESA

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

1. l'article 1 III de la loi MURCEF 2001-1168 du 11 décembre 2001 (mesures urgentes à caractère économique et financier) a institué au profit des communes et de leurs groupements qui ne disposent pas de moyens humains et financiers nécessaires à l'exercice de leurs compétences dans les domaines de la VOIRIE, de l'AMÉNAGEMENT et de l'HABITAT, une assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'aménagement du Territoire (ATESAT) ;
2. le décret n° 2002-1209 du 27 septembre 2002 précise le cadre d'intervention de l'ATESAT ;
3. l'arrêté du 27 décembre 2002, paru au J.O. du 31 décembre 2002, fixe la rémunération de l'ATESAT ;
4. l'arrêté préfectoral du 9 novembre 2011 fixe la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT.

La commune étant éligible, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec l'Etat afin de pouvoir bénéficier de l'ATESAT.

Monsieur le Maire précise que la durée de la convention est fixée à un an.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'ATESAT,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention pour l'Assistance Technique fournie par les services de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) comprenant :

1. la mission de base :

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation ;
- assistance pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, à la conduite des études, à la passation des marchés de travaux et à la direction des contrats de travaux ;
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation ;
- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes ;
- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

2. les missions complémentaires suivantes :

- gestion du tableau de classement de la voirie ;
- étude et direction des travaux de modernisation de la voirie (voies existantes) dont le coût unitaire n'excède pas 30 000 € (HTVA) et dont le montant cumulé sur l'année n'excède pas 90 000 € (HTVA).

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

RÉGLEMENTATION UTILISATION DÉPOSITOIRE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la réglementation de l'utilisation du dépositaire du cimetière est obsolète.

Le Conseil Municipal ouï son exposé et après en avoir délibéré, décide que si des personnes désirent utiliser le dépositaire en attendant de construire un caveau, il sera mis à leur disposition gratuitement pendant un mois, au delà une somme de 30 € par mois sera demandée pour une période ne pouvant excéder 6 mois.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

Les Séances du Conseil Municipal

CONTRAT D'ASSURANCES STATUTAIRES DU CENTRE DE GESTION DE L'ARIEGE

Monsieur le Maire expose,

Le Centre de Gestion de l'Ariège a pour intention de conclure un contrat d'assurances statutaires garantissant les collectivités territoriales et les établissements publics adhérents contre les risques financiers découlant de leurs obligations statutaires (décès, accident du travail, maladie professionnelle, congé de longue maladie, congé de longue durée, maladie ordinaire, maternité...).

Ce contrat a pour objet de regrouper, initialement et à mesure des adhésions, des collectivités territoriales, des établissements publics et d'autres entités administratives, à l'intérieur d'un marché d'assurance dit « police d'assurance collective adhésion facultative ».

La commune de Sabarat soumise à l'obligation de mise en concurrence de ses contrats d'assurances peut se joindre à la mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion de l'Ariège.

La mission alors confiée au Centre de Gestion de l'Ariège doit être officialisée par une délibération, permettant à la commune de Sabarat de s'abstraire de prendre en charge sa propre consultation d'assurance.

La consultation portera sur les garanties d'assurance et les prestations de gestion du contrat groupe.

Les taux de cotisation et garanties obtenus seront présentés à la commune avant adhésion définitive au contrat groupe.

A noter bien entendu, que toutes les collectivités et tous les établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non.

Souhaitant bénéficier de l'intérêt d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de l'Ariège, je vous propose de rallier la procédure qui sera engagée dans les semaines à venir.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, relative à la fonction publique territoriale et notamment son article 26 alinéa 5 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, et relatif au x contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Considérant la nécessité de passer un contrat d'assurances statutaires ;

Considérant que la passation de ce contrat doit être soumise au Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Ariège en date du 30/10/2012 approuvant le lancement d'une consultation pour la mise en œuvre du contrat groupe selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen pour la durée du 01/01/2014 au 31/12/2018 ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de se joindre à la procédure d'appel d'offres ouvert européen, lancée sur le fondement des articles 26-I-1°, 33, 40-III-2° et 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics, pour le contrat d'assurances groupe statutaire que le Centre de Gestion de l'Ariège va engager en 2013, conformément à l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée ;

et prend acte que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat d'assurance groupe souscrit par le Centre de Gestion de l'Ariège à compter du 01/01/2014 au 31/12/2018.

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVERSE DE L'AGGLOMÉRATION

Présentation de la traverse de la route du Mas : suite au passage du projet en comité de traverse d'agglomération du département une expérimentation pour le rétrécissement avec passage par alternat qui va de chez Mme DEJEAN à après chez M. MONSEGUR va être mise en place. On comptabilise 1 300 passages/jour.

Pour les Quatre chemins :

Solution envisagée : surélever les passages cloutés et le rond point.

Trois passages : au cimetière protestant, sur l'existant en face chez Mme BARRE, et en face le garage CPA.

A l'étude aussi 1 route du Carla et peut être en face la mairie.

Prix unitaire d'un passage clouté surélève avec signalisation environs 5 000 € HT.

AMENAGEMENT TERRAIN ET PARC DE JEUX

La fosse a été murée et devra être remplie lors du terrassement.

La clôture va être refaite et grillage changé du côté de la route et du ruisseau de Menail.

Les souches des arbres ont été enlevées et le terrain nivelé du côté du ruisseau de Menail.

Les murs de l'ancienne grange ont été abattus par soucis de sécurité.

Un devis pour la pose d'un portail et d'un portillon a été demandé.

Les demandes de subvention ont été envoyées.

RYTHMES SCOLAIRES

Une réunion entre les maire du canton a eu lieu sous la présidence de Monsieur Raymond BERDOU Président de la communauté des communes de l'Arize.

A l'issue de cette réunion les conclusions des Elus sont : Un passage à la semaine des 4 jours et demi dès la rentrée de septembre 2013.

École le mercredi matin.

Horaire : 9h30-12h et 14h15-16h30

Coût supplémentaire pour la communauté des communes de 40 000 €.

Pour la 1ère année : aide de 26 000 €.

Les Séances du Conseil Municipal

28 MARS 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - LACANAL Carole - REY Didier - BARRE Patricia
DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe)
Madame SOUQUE Josée (procuration à M. BARRE Patricia).

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION FOURRIÈRE ANIMALE AVEC LA COMMUNAUTÉ DES COMMUNES PAYS DE PAMIER

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de passer une convention de fourrière animale avec la Communauté de Communes du Pays de Pamiers compte tenu des problèmes occasionnés chaque année par les chiens errants dans la Commune et donne lecture de la Convention.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la convention annexée à la présente délibération ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer cette convention et tous documents à intervenir liés à celle-ci ;
- DECIDE d'inscrire au Budget Primitif 2013 les crédits nécessaires au financement de la participation financière forfaitaire annuelle fixée par le Conseil de Communauté de Communes.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2012 ASSOCIATIONS

Vu les différentes demandes de subventions présentées par les associations de SABARAT et la coopérative scolaire de l'école de SABARAT,
Vu l'avis de la commission des Finances réunie le 18 Mars 2013,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde les subventions suivantes

ASSOCIATIONS	SUBVENT° en €
Comité des Fêtes	4 200
École Coopérative	750
Chasse	250
Pêche	250
Déportés	65
Foyer rural	600 (dont 200 € remboursement animation repas intergénération)
Asso. Moto Course	250
Pétanque	250
Observatoire	250
TOTAL	6 865

Lecture de la délibération
Votée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE D'ACTIONS SOCIALES (CCAS)

Suite à l'exposé de son rapporteur Monsieur MILHORAT Laurent et l'avis de la commission des Finances réunie le 18 Mars 2013, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement **d'une subvention de 2 800 Euros au Centre Communal d'Action Sociale.**

DIT que l'inscription budgétaire nécessaire au paiement figurera au Budget Général de l'exercice 2013.

Lecture de la délibération
Votée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

TAUX IMPOSITION 2013

Sur proposition de la commission des impôts réunie le 21 Mars 2013 et après l'analyse du Budget Primitif, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

de ne pas augmenter les taux d'imposition des quatre taxes pour l'année 2013

Taxes	Taux d'imposition avant augmentation	Taux d'imposition 2013
D'habitation	14,99	14,99
Foncière (bâti)	7,91	7,91
Foncière (non bâti)	73,21	73.21
Professionnelle	24,67	24,67

Lecture de la délibération
Votée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

BUDGET PRIMITIF 2013

Présentation du Budget Primitif 2013 par M. le Maire.

Lecture de la délibération
Votée par 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

Pour consulter le Budget Primitif 2013, veuillez vous rendre à la page spéciale finance de ce numéro



Les Séances du Conseil Municipal

RYTHMES SCOLAIRES

Passage de la semaine des 4 jours et demi à partir de septembre 2013 : décision à prendre avant le 31 mars 2013.

Le conseil municipal de SABARAT se prononce contre la mise en place de la réforme à partir de septembre 2013

En effet le conseil municipal de SABARAT considérant le bon fonctionnement de son école, ainsi que l'intérêt des élèves scolarisés sur l'ensemble du RPI :

1. ne remet pas en cause la nécessité de la réforme des rythmes scolaires ;
2. juge inapplicable en l'espèce cette réforme, au vu des moyens mobilisables à si courte échéance sur la commune de SABARAT. A ce stade de réflexion,
3. souligne le manque de temps et de visibilité dans le cadre légal de mise en œuvre qui ne permet pas à la commune d'anticiper correctement l'application des nouveaux rythmes scolaires ;
4. évoque qu'en parallèle, le manque de moyens financiers, humains et matériels auquel est inévitablement confrontée la Commune ne permet pas la mise en place d'activités périscolaires dès la rentrée 2013 sans provoquer de gros soucis pécuniaires et d'organisation.

Réunion avec le RPI le vendredi 29 mars 2013 à Les Bordes Sur Arize (instituteurs, délégués de la Mairie de Sabarat et de Les Bordes Sur Arize, délégués des parents, CLAE).

L'avis du conseil municipal sera soumis lors de cette réunion et la suite sera donnée samedi.

Lecture de la délibération

Votée par 1 voix POUR, 8 voix CONTRE et 1 ABSTENTION

29 MARS 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BARRE Patricia DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme. MARROT Berthe).

DÉLIBÉRATIONS

RYTHMES SCOLAIRES

La commune de SABARAT, membre du RPI SABARAT-LES BORDES SUR ARIZE, s'était prononcée par délibération du 28 mars 2013, lors de son conseil municipal du 28 mars 2013 à 9 voix contre 1, pour un report à la rentrée de septembre 2014 de l'application du décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 concernant la réforme des rythmes scolaires.

Après avoir consulté la commune des Bordes sur Arize qui s'est prononcée pour l'application de la réforme pour la rentrée 2013/2014 et après une prise de renseignements auprès des services de l'Inspection Académique, il est apparu que les deux communes constituant le regroupement pédagogique devaient avoir une position identique concernant la mise en place de la réforme des rythmes scolaire pour ne pas risquer de voir disparaître le RPI Sabarat-Les Bordes sur Arize.

En conséquence, le conseil municipal de Sabarat, réuni en session extraordinaire, décide afin de ne pas mettre en péril l'existence du RPI Sabarat- Les Bordes sur Arize, de revenir, à l'ensemble des membres présents, sur la délibération prise la veille, à 5 voix contre 4.

Il appliquera donc la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2013.

Cette décision a été prise non pas par conviction mais pour préserver ce formidable outil pédagogique qu'est le RPI Sabarat - Les Bordes sur Arize.

La mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2013 n'efface en rien toutes les réticences que le conseil municipal de Sabarat a exprimées lors de sa séance du 28 mars 2013 à savoir :

- le manque de concertation des communes de notre vallée, et dans notre cas en plus le manque de communication avec la commune formant le RPI de notre école,
- l'étude non faite sur la provenance des moyens financiers permettant de mettre en œuvre une telle réorganisation avant de se prononcer sur la faisabilité de celle-ci dès septembre 2013,
- enfin et surtout l'impact sur le bien être des enfants d'une semaine à 4 jours et demi lorsque l'on sait que même si les heures de classe finissent plus tôt, la majorité des parents travaillant tous les deux, les enfants devront toujours subir tout de même de longues journées

Un courrier en ce sens sera adressé à l'Inspection d'Académie, au Président de la Communauté des Communes de l'Arize et aux maires des cantons.

Lecture de la délibération

Votée par 6 voix POUR et 5 voix CONTRE.

Les Séances du Conseil Municipal

01 JUILLET 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - DELANAUD Camille - MARROT Berthe - RHODES Patrick - SOUQUE Josée.

Absents excusés : Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Madame BARRE Patricia (procuration à M. SOUQUE Josée).

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ÉCOLE

Madame Isabelle MEDILIEN sollicite une aide financière pour le paiement du transport de la sortie aux Monts d'Olmes d'un montant de 380 €.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 400 € à la Coopérative Scolaire.

L'inscription budgétaire nécessaire au paiement figurera au Budget Général de l'exercice 2013 à l'article 6574.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

DÉCISION MODIFICATIVE BP2013-01

Monsieur Laurent MILHORAT, expose que les crédits de certains articles du Budget sont insuffisants pour le règlement des dépenses d'Investissement de l'exercice 2013.

Il y a lieu de voter des crédits complémentaires en section d'Investissement pour régulariser les écritures.

Désignation Article		
Num/Chap	Libellé	Dépenses
60631	Fournitures d'entretien	- 1 900
6067	Fourniture scolaires	+ 1 500
6574	Subvention de fonctionnement aux associations	+ 400
TOTAL		0

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité.

RÉMUNÉRATION DE L'AGENT RECENSEUR

Les heures de travail réalisées par l'agent recenseur ont été partiellement payées.

La somme des heures dues à l'agent recenseur sera mandatée à l'article 6411 du budget général 2013 en heures supplémentaires au 3ème trimestre 2013, sur l'indice majoré/brut : 316/333, catégorie C, Adjoint Administratif de 1ère classe.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

AMÉNAGEMENT ZONE ARTISANALE

La commune va profiter des travaux du SDCEA sur la zone artisanale pour le renforcement du réseau, pour viabiliser la zone artisanale (eau, électricité, téléphone et éclairage public). Les travaux seront couplés pour économiser le prix des tranchées.
Des devis nous sont parvenus du SMDEA et SDCEA.

SDCEA : 11 500 € HT pour électricité

Ces travaux comprennent :

- 41 ml de tranchée
- 141 ml de réseau BT depuis le nouveau poste
- 130 ml de réseau FT (fourreaux et chambre de tirage)
- Câblage et pose de 3 candélabres récupérés (anciens candélabres du jardin public)

Et se décomposent comme suit :

- Alimentation électrique	11 000 €
- Part à la charge PCT déduite de 40 % soit	6 600 €
- Éclairage public	2 600 €
- Génie Civil FT	2 300 €

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et propose l'inscription de ces travaux sur un futur programme d'électrification rurale.

Le Conseil Municipal adopte le projet et sollicite le Syndicat afin que ces travaux puissent faire l'objet d'une proposition d'inscription sur un futur programme d'électrification rurale.

SMDEA : 4 189 € HT pour eau

Le projet consiste à se raccorder sur une conduite PVC de DN 90 situé sur la RN 119 route du Mas d'Azil et de réaliser une extension du réseau d'eau potable de 150 m. La réalisation des branchements seront effectués suivant les demandes des pétitionnaires.

Coût du projet 4 189,12 € HT soit 5010,19 TTC.

Il s'avère nécessaire de donner tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour la signature de l'ordre de service et de la convention de financement.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer l'ordre de service et de la convention de financement.

Lecture des délibérations
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

RENFORCEMENT BT R15 MIREBAIL PROGRAMME FACE AB 2013

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du programme FACE A/B 2013 le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège a retenu la Commune.

Le coût des travaux est estimé à 19 000.00 euros. (Dix neuf mille euros) L'intégralité de la somme est prise en charge par le SDCEA.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de l'inscription de ces travaux au programme FACE A/B 2013.

Il propose au Conseil Municipal d'entreposer le matériel et les matériaux pour la réalisation des travaux à la zone artisanale.

Les éventuels matériaux inertes extraits des tranchées et non réutilisables en remblaiement seront déposés dans un lieu communiqué par la Mairie lors de l'exécution des travaux

Lecture des délibérations
Votée à l'unanimité

CONVENTION DES MANDAT TRAVAUX VOIRIE 2013

Lecture de la convention.

La Communauté de Communes ne fait plus d'emprunt pour les communes.

Chaque commune doit faire ses propres emprunts.

Marché voirie renouvelé pour 3 ans par la communauté des communes :

- NAUDIN : 170 000 € retenu ;
- MALLET : 220 000 € ;
- COLAS : 205 000 €.

Pas de voirie 2013 pour SABARAT, il en faudra en 2014 environ pour 40 000 €.

Mais il est nécessaire de passer convention avec la communauté des communes, comme chaque année si nous devons faire des travaux en urgence.

Monsieur le Maire rappelle que La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE, dans le cadre d'un marché public, réalise pour l'ensemble des communes du canton le programme de travaux de voirie 2013.

Il informe le conseil municipal que la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 - relative à la maîtrise d'ouvrage public prévoit dans son titre premier la conclusion d'une convention ayant pour objet de confier au mandataire (la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARIZE) l'exécution des travaux.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- approuve la convention de mandat annexée à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette décision.

Lecture de la convention de mandat
Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

RÉPARTITION DES SIÈGES A LA COMMUNAUTE

DES COMMUNES DE L'ARIZE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales créé par la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et modifié par la loi du 31 décembre 2012 qui prévoit le nombre et la répartition des délégués des communes au sein des conseils communautaires à compter de mars 2014, date du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Monsieur Le Maire présente la proposition établie par la préfecture sur le nombre et la répartition des délégués,

Cette proposition précise le nombre maximum de délégués autorisé pour le conseil communautaire soit 27 titulaires et le nombre de délégués communaux, soit 2 délégués pour la commune de SABARAT.

Lors de l'Assemblée Générale du lundi 24 juin 2013, le conseil communautaire a proposé une simulation différente évaluée au prorata de la population, à savoir le nombre maximum de délégués autorisé pour le conseil communautaire soit 26 titulaires et le nombre de délégués communaux, soit 2 délégués pour la commune de SABARAT.

Communes	Simulation CCARIZE	Délégués actuels	Propo Préfecture
La Bastide de Besplas	2	2	2
Les Bordes sur Arize	3	3	3
Camarade	2	2	1
Campagne sur Arize	2	2	1
Castex	1	2	1
Daumazan sur Arize	3	3	4
Fornex	2	2	1
Gabre	1	2	1
Loubaut	1	2	1
Le Mas d'Azil	4	4	7
Méras	1	2	1
Montfa	1	2	1
Sabarar	2	2	2
Thouars sur Arize	1	2	1
TOTAL	26	32	27

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'établir le nombre et la répartition des délégués de la commune sur la simulation communautaire.

Lecture de la délibération
Votée par 8 voix POUR et 2 voix CONTRE

Les Séances du Conseil Municipal

QUESTIONS DIVERSES

PLUI

Règlement du PLUI pratiquement terminé.
Phase de zonage pratiquement terminée.
Réunion publique le 4 juillet 2013 à 18h30 à Campagne Sur Arize.
Les cartes de zonages seront à disposition du public vers le 15 août, après l'arrêt des documents du PLUI par la communauté des communes.

Enquête publique sur le PLUI ou les administrés pourront faire valoir leur désidérata fin d'année 2014.

En parallèle au PLUI, la commune de étude de cas concrets de réhabilitation des centres bourg, c'est à dire la possibilité, ou pas, d'intervenir sur le bâti du centre-bourg situé en zone rouge du PPRI.

Il s'agira de vérifier les potentialités de valorisation du centre-bourg sous forme d'aménagement durable de l'espace urbain exposé qui restera de toute façon soumis au risque, d'apporter des éléments d'éclairage, d'asseoir des argumentaires.

Suite à cette étude un aménagement nous sera proposé ainsi que les financements pouvant nous aider dans cette réhabilitation.

Le Paysagiste Conseil et l'Architecte Conseil ont déjà visité le centre bourg et devront rendre leurs études de faisabilité en Septembre 2013.

TERRAIN MULTISPORTS

La commune va profiter des travaux du SDCEA sur la Subvention pour le terrain multisports :

- 7 000 € de DETR
- 23 000 € FDAL attribués par M. BERDOU (Conseiller Général)
- 3 200 € CAF
- 6 200 € Région

Prochaine étape réalisation de la plate-forme en enrobé : Un marché va être lancé pour choisir l'entreprise. Demande de devis aux entreprises suivantes : la Colas, Naudin et Mallet.

Prochain conseil municipal : analyse des devis.

APPARTEMENT T5

L'appartement est loué depuis le 1er juillet 2013.

COLLECTE HYPO-MOBILE SAC JAUNES

Sabarat et Campagne sur Arize ont été choisis sur le secteur du SMECTOM avec le PNR.

Suite à l'étude menée par le PNR sur Sabarat il faudra 1 heure de circuit de collecte. L'attelage se fera devant l'école durant la récréation pour sensibiliser les enfants de l'école.

Stockage des sacs à la zone artisanale, le camion du SMECTOM viendra les ramasser le jour même.

Les écarts seront faits en camion

AMENAGEMENT TRAVERSEE ET SECURISATION DE SABARAT

Nous sommes en étude de faisabilité pour aménagement. Suite au passage en commission de traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège le 4 mars 2013, la première étude avec structure de chaussée en V et rigole centrale a été recalée. Dégradation trop importante de la rigole avec le passage des camions.

Le cabinet d'étude Projetude a revu la copie et a proposé une structure de chaussée en dôme. Cette solution a été retenue lors du passage en commission de traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège du 1 juillet 2013. Un coup supplémentaire est à prévoir car il va falloir raboter la route sur une centaine de mètres. Le remblai est à la charge de la commune et l'enrobé à la charge du département.

L'option retenue lors de cette commission est un rétrécissement de la voie avec passage par alternat réglé avec feux.

Une étude de faisabilité avec feux et ralentisseurs avec passage clouté dessus est aussi à l'étude.

Prochain passage en traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège le 5 août 2013

Nous sommes en étude de faisabilité pour aménagement. Dès que le projet est validé par le Conseil Général, un chiffrage du projet sera réalisé par le Cabinet Projetude. Ce chiffrage nous permettra de lancer les demandes de subvention.

Lorsque le projet sera finalisé il y aura une présentation à la population

01 JUILLET 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - BAQUIE Christophe
BARRE Patricia - DELANAUD Camille - MARROT Berthe.

Absents excusés : Monsieur RHODES Patrick (procuration à M. REY Didier).
Madame M. SOUQUE Josée.

DÉLIBÉRATIONS

HORAIRE OUVERTURE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les horaires d'ouverture au public de la mairie : du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30. Monsieur le Maire explique qu'il convient de les modifier.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré décide de modifier les horaires d'ouverture au public de la mairie à compter du 1er septembre 2013 soit le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h30 et le mercredi de 9h à 12h30.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

CHOIX PRESTATAIRE PLATE-FORME ENROBÉE TERRAIN MULTISPORTS

Par délibération du 30 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un terrain multisports sur la commune de Sabarat.

Afin de pouvoir réaliser un tel équipement il faut désigner un prestataire pour réaliser une plate-forme enrobée (terrassement 11 m x 20 m délimité par des bordures T1)

Après définition des besoins et envoi du marché aux prestataires, réception des offres, Monsieur le Maire avec le conseil municipal a examiné plusieurs offres de prestataires pour la plate-forme enrobée.

Trois prestataires ont été consultés :

NAUDIN	Pas de réponse
COLAS	23 597,08 € TTC
MALLET	17 453,59 € TTC

Après en avoir délibéré, en fonction des critères de prix, de qualité technique, d'expérience et d'accompagnement, le Conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Mallet pour un montant de 14 032,69 € HT soit 17 453,59 € TTC.

Les travaux débiteront la semaine 46 (12 au 16 novembre 2013).

Lecture des délibérations
Votée à l'unanimité

CHOIX PRESTATAIRE TERRAIN MULTISPORTS

Par délibération du 30 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un terrain multisports sur la commune de Sabarat.

Après définition des besoins et envoi du marché aux prestataires, réception des offres, Monsieur le Maire avec le conseil municipal a examiné plusieurs offres de prestataires.

Quatre prestataires ont été consultés (1 n'a pas répondu)

HUSSON	33 593,49 €
SMTP (bois acier)	28 584 €
CASAL SPORT	Pas de Réponse
AGORESPACE (bois acier)	31 539 € ou 29 524 € avec aide de l'employé municipal pour la mise en place de la structure

Nouvelles négociations du prix et demande de précision pour les terrains AGORESPACE et SMTP.

Délibération ajournée



VIABILISATION ZA MIREBAIL (SDCEA)

A la demande du SDCEA, il convient de modifier la délibération de la séance du Conseil Municipal du 1er juillet 2013 concernant la viabilisation de la zone artisanale Mirebail.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la « Viabilisation ZA Mirebail » le Syndicat Départemental des Collectivités Électrifiées de l'Ariège a réalisé un devis.

Le coût des travaux est estimé à 11 500.00 euros HT (onze mille cinq cent euros).

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet et propose l'inscription de ces travaux sur un futur programme d'électrification rurale et de financer ces travaux à l'aide d'un emprunt réalisé par le S.D.C.E.A.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, après en avoir délibéré :

- accepte le devis d'un montant de 11 500 euros HT présenté par le S.D.C.E.A. ;
- de financer ces travaux à l'aide d'un emprunt réalisé auprès du SDCEA.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

PLUVIAL ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal a souhaité viabiliser la Zone Artisanale, les réseaux Eau Potable, Électrique, France Télécom et Éclairage Public, le Conseil Municipal a décidé de réaliser un réseau d'évacuation des eaux pluviales.

Afin de minimiser les coûts ces travaux seront réalisés en même temps que les travaux d'électrification réalisés par la SPIE pour le compte du SDCEA.

Après définition des besoins et demande de devis, réception des offres, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise FRANS BONHOMME, pour la fourniture des éléments nécessaires à cet ouvrage pour un montant de 1 890,87 € HT soit 2 261,48 € TTC.
- décide de retenir l'offre de l'entreprise SPIE pour la réalisation des tranchées et leurs remblaiements nécessaires à cet ouvrage pour un montant de 1 678,21 € HT soit 2 007,13 € TTC.
- décide de retenir l'offre de l'entreprise PONS, pour la réalisation des regards de pluvial nécessaires à cet ouvrage pour un montant de 1 470 € HT soit 1 758,12 € TTC.

TOTAL travaux Pluvial : 6 026,73 € TTC

Pour information, la mairie aura investi 22 536,92 € TTC pour la viabilisation de la zone artisanale.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

PLUI DÉMATÉRIALISATION

VU le code général des collectivités territoriales,
VU l'article 139 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux responsabilités locales et rendant possible la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité,
VU le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité définissant les conditions de télétransmission des actes,
Vu l'Arrêté du 3 août 2005 portant création d'un traitement de données à caractère personnel dénommé HELIOS par le Trésor Public,

Vu la convention cadre nationale relative à la dématérialisation des états de payes des collectivités et établissements publics locaux,

Le Maire fait part de l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat dans le cadre du contrôle de légalité compris les A.B (Actes Budgétaires). Ainsi, par le biais du dispositif de télétransmission, il peut être effectué un dépôt normalisé des actes sur l'un des serveurs du ministère lequel émettra un accusé de réception.

Le dit dispositif doit assurer l'identification et l'authentification de la collectivité territoriale émettrice, l'intégralité des flux de données relatives aux actes concernés ainsi que la sécurité et la confidentialité des données.

Le Maire interpelle également les membres du conseil municipal sur l'intérêt de transmettre, par voie électronique, les « données » de paye, à la trésorerie en format XML. Ces données incluent les bulletins de paies et les états de charges.

Le Maire signale également que la dématérialisation est réalisable au niveau de l'état civil, des électeurs, ... avec une télétransmission de données à l'INSEE (en application du décret n°82-103 du 22 janvier 1982) et encore à la Direction Générale des Impôts (informations relatives aux décès conformément à l'article L102 A du Livre des procédures fiscales) et en Préfecture pour les listes électorales et les tableaux.

Il est de même possible de télétransmettre à la Direction Générale des Impôts les données relatives aux autorisations du domaine de l'urbanisme et des

constructions conformément aux normes en vigueur à partir du logiciel S.I.G. – patrimoine « CAD-COM ».

Enfin, le Maire propose que les dispositifs informatiques relatifs à ces opérations soient installés par le Syndicat Intercommunal A.G.E.D.I. qui connectera le dispositif homologué « agedi-legalite » et paramètrera les outils nécessaires des Elus et des personnels de la Collectivité concernés.

Le Syndicat AGEDI, dont la commune est membre, ne pourra être tenu responsable en cas d'inobservation de la législation ou de la réglementation en vigueur. Il ne peut être tenu responsable d'une mauvaise utilisation de la plateforme.

Le Conseil Municipal, décide :

- De la mise en œuvre d'un dispositif de télétransmission des actes à la Préfecture dans des conditions fixées par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

- De la mise en œuvre d'un dispositif de dématérialisation des données de la paye avec le trésor et la mise en œuvre de DUCS-EDI avec l'U.R.S.S.A.F. et Pôle emploi.

- De la mise en œuvre de dispositifs de télétransmission de certaines données (conformément aux textes en vigueur) à la Direction générale des Impôts ou encore à l'I.N.S.E.E ou la Préfecture.

- De charger le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à l'aboutissement de ces décisions avec l'aide du Syndicat Intercommunal A. G.E.D.I. dont la commune est membre en choisissant le « PACK DEMAT » pour un coût d'environ 150 HT euros/an.

Le dispositif comprend la plateforme « agedi-legalite » homologuée,

Ainsi que l'ouverture des options autorisant la dématérialisation dans toutes les applications A.G.E.D.I. utilisées par la Collectivité compris pour les obligations liées aux publicités des marchés publics, émission des titres de recettes et moyens de paiement tels que T.I.P., T.I.P.I., ... ainsi que les recettes et les dépenses, en comptabilité (échanges avec le comptable de type PES-V2,...

- De signer les conventions afférentes avec les administrations concernées :

Préfecture, Trésor Public, INSEE, URSSAF, C.R.C...

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

CARRIERE

Le bail se finit en 2014. Deux parcelles n'appartiennent pas à la commune de Sabarat : une parcelle appartient à Midi Pyrénées Granulat et l'autre à un particulier.

Une étude sera réalisée afin que ces deux parcelles appartiennent à la commune de Sabarat.

MIROIRS CENTRE BOURG

Suite à plusieurs demandes des administrés, et dans un souci de sécurité dû au mauvais état des miroirs en bas du ponts et au monument aux morts, un devis a été demandé à l'entreprise SODISCOL pour leur changement. Montant du devis 808,50 €

Les deux miroirs ont été commandés et seront installés par l'employé municipal dès réception.

TRAVERSE VILLAGE

Nous nous dirigeons vers une solution d'alternat avec des feux. En attente du chiffrage par le cabinet d'étude

SALLE POLYVALENTE

Achat de deux chariots de nettoyage pour la salle : un pour Mme GAMBIN et l'autre pour le public.

Le compteur à fuel a été remis en service. Le litre de fuel sera facturé 1 euro aux locataires de la salle.

ROBINET DE LA GOUTE AUX 4 CHEMINS

Évacuation de l'eau dans la Goutte d'Ambax début novembre par Vivancos.

Si début novembre les travaux ne commencent pas, la commune fera appel à un nouveau prestataire.

Les Séances du Conseil Municipal

TRAITEMENT PLATANES

Pas de traitement en 2013 car notre prestataire a fait faillite.

Demande de devis à une autre société : 4,20 € HT par platane par passage et 8,20 € HT par platane en bordure de rivière par passage. Deux passages par an sont à effectuer un pour le tronc, l'autre pour les feuilles.

Prix trop élevé – La mairie va chercher un autre prestataire pour la mise en concurrence.

PROPOSITION DE VENTE TERRAIN

Mme GRIMOUD propose de vendre un terrain constructible d'une superficie de 19 500 m² dont elle est propriétaire à 9 €/m² à la commune soit 175 000 €.

Une étude de faisabilité sera demandée au CAUE afin de calculer le nombre de parcelle pouvant être réalisées et le prix de la viabilisation. Pour que la commune soit intéressée il faudrait que le prix au m² ne dépasse pas 35 € pour des parcelles comprises entre 1000 et 1200 m².

29 OCTOBRE 2013

Présents : MM. MILHORAT Laurent - DUPONT Christophe - REY Didier - LACANAL Carole - MARROT Berthe - RHODES Patrick

Absents excusés : Madame BARRE Patricia (procuration à M. DUPONT Christophe).
Monsieur BAQUIE Christophe (procuration à Mme MARROT Berthe).
Madame DELANAUD Camille (procuration à M. REY Didier).
Madame SOUQUE Josée.

DÉLIBÉRATIONS

CONVENTION ERDF

ERDF sollicite un droit de passage sur la parcelle cadastrée A 1151 située sur le chemin de Saint Pey pour la réalisation de travaux. Pour cela il faut que le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les actes authentiques nécessaires à la constitution de cette servitude.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal afin de l'autoriser à signer les actes authentiques de constitution de servitudes chez Maître Xavier POITEVIN, notaire à Toulouse, 78 Route d'Espagne BP 12332.31023 TOULOUSE CEDEX 1, et cela à la demande de la société ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF).

En vue de l'exploitation de ces ouvrages, ERDF demande le droit de passage de ses agents et la mise à disposition permanente des dégagements pour le passage du matériel.

Le Conseil Municipal:

- Autorise la mise à disposition des terrains et l'accès du personnel et du matériel d'ERDF sur la parcelle située à SABARAT, lieu dit « La Sardanne » cadastrée section A parcelle 1151.

- mandate le Maire à la signature de la convention et sa publication avec faculté de subdéléguer.

Lecture de la convention

Lecture de la délibération

Votée à l'unanimité



CONVENTION CANTINE AVEC LE MOULIN DE BOUYDOU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que « Le Moulin de Bouydou » augmente le prix unitaire du repas de cantine Scolaire de Sabarat à compter du 3 septembre 2013.

Le prix du repas facturé par « Le Moulin de Bouydou » passera de 4,50 euros TTC à 4,60 euros TTC.

Mot aux parents pour leur expliquer que l'augmentation du prix unitaire du repas cantine ne sera pas répercuter sur le prix facturé.

Il sera demandé au Moulin de Bouydou que la révision du prix et la modification de la convention se fassent en Juin et non en Septembre pour pouvoir si besoin répercuter cette augmentation aux parents.

Baisse du nombre minimum de repas facturés de 15 à 12 élèves.

Monsieur le Maire donne connaissance de la convention de production de repas pour la cantine Scolaire de Sabarat.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Valide l'augmentation de 2,22 % ;
- Accepte ces tarifs à compter du 3 septembre 2013 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de production de repas pour la cantine scolaire de Sabarat du 3 septembre 2013 au 4 juillet 2014.

La convention fera l'objet d'une tacite reconduction en fin d'année scolaire.

Lecture de la convention
Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

Les Séances du Conseil Municipal

CHOIX PRESTATAIRE MULTISPORTS

Par délibération du 30 janvier 2013, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un terrain multisports sur la commune de Sabarat.

Après définition des besoins et envoi du marché aux prestataires, réception des offres, Monsieur le Maire avec le conseil municipal a examiné plusieurs offres de prestataires.

Quatre prestataires ont été consultés (1 n'a pas répondu)

HUSSON	33 593,49 €
SMTP (bois acier)	28 584 €
CASAL SPORT	Pas de Réponse
AGORESPACE (bois acier)	29 056 €

Après en avoir délibéré, en fonction des critères de prix, de qualité technique, d'expérience et d'accompagnement, le Conseil municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 24 294,32 € HT soit 29 056 € TTC.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

TRAVAUX CLÔTURE AIRE MULTISPORTS

Afin d'éviter l'intrusion des chiens dans l'aire sport et loisirs, un devis comprenant la pose d'un portail et d'un portillon a été demandé à la société ALU LEZE avec peinture réalisée par la SOCOMEX.

De plus un devis a été réalisé pour l'acquisition de piquets et de grillage chez LAFORGUE afin de clôturer le terrain (remplacement de l'ancienne clôture par l'employé municipal).

Demande de devis pour fermer le terrain par :

Devis ALU LEZE

- Un portail : 4m x 1,30 m ;
- Un portillon : 1m x 1,30 m.
Total 2 218 € TTC

Devis SOCOMEX

478,40 € TTC (peinture portail et portillon)

Devis LAFORGUE

Clôture : piquets autoclave + grillage pour 546 ,61 €

Devis MARCHAND

35 piquets acacia à 2.20 €

Délibération pour exécution des travaux.

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Plate-forme Terrain Multisport :

Le terrassement et la Plate-forme ont été en partie réalisés les semaines 45 et 46
Seul reste les enrobés : Prévus le 15 novembre 2013.

TRAVAUX ACCÈS AIRE MULTISPORTS

Par délibération du 7 octobre 2013, le Conseil Municipal a désigné l'entreprise MALLET prestataire pour réaliser une plate-forme enrobée délimitée par des bordures T1 du terrain multisports sur la commune de Sabarat.

A ce jour, il s'avère qu'il est nécessaire de réaliser des prestations complémentaires : empierrement de l'accès et réalisation d'un revêtement en enrobé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- décide de réaliser ces prestations complémentaires ;
- autorise Monsieur le Maire à signer la proposition complémentaire de l'entreprise MALLET pour un montant de 1 638,00 € HT soit 1 959,05 € TTC.
- autorise le Maire à signer tout autre document relatif à cette affaire

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

ORGANISATION CONCERT DE NOËL

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'offrir un concert produit par « SET DE CANT » aux habitants de la Commune de Sabarat.
Ce concert aura lieu le 15 décembre 2013 à l'église de Sabarat.

Le conseil municipal décide,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-22,
De souscrire un contrat de vente avec SET DE CANT, en sa qualité de Président, pour un montant de 400 euros (quatre cents euros) plus les frais de déplacement.
Cette dépense est prévue au Budget 2013, article 6232

Lecture de la délibération
Votée à l'unanimité

PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX

Cette PVR s'appliquerait sur les terrains situés chemin du Calbus.

Devis pour l'électrification de 5 terrains : 25 500 € dont 60% au frais de la mairie soit 15 300 €

La DDTT a envoyée des documents. Assez compliqué à mettre en place.

A voir si la Taxe d'aménagement ne suffit pas à combler l'investissement pour que la commune viabilise ces parcelles.

Délibération ajournée

Finances : le Compte Administratif 2012

Sous le signe des réalisations d'investissement

Le compte administratif, adopté à l'unanimité, en séance du conseil municipal le 11 mars 2013, représente l'étape incontournable permettant de constater et d'analyser l'utilisation qui a été faite des deniers publics.

FONCTIONNEMENT

Atténuation de charges	1 401,18
Produits des services de domiciliation	4 932,24
Impôts et taxes	142 995,00
Dotations Particulières	85 599,72
Autres Produits de gestion courante	12 834,78
Produits financiers	4,91
Produits exceptionnels	10,68
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	A 247 778,51
Charges à caractère général	57 583,90
Charges de personnel	95 548,28
Autres charges de gestion courante	27 608,65
Charges financières	12 807,56
Opérations d'ordre	19 832,26
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	B 213 380,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	A-B=C 34 397,86
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2011	D 182 340,83
PART AFFECTÉE INVESTISSEMENT 2012	E 49 697,33
RÉSULTAT DE CLÔTURE EXERCICE 2012	C+D-E 167 041,36

Un investissement dominé par la voirie

Voirie 2011 : 28 561,68 €
 Fontaine l'Ario : 3 164,20 €
 Tondeuse : 1 543,76 €
 Taille Haies : 492,83 €
 Débroussailluse : 799,99 €
 Achat Panneaux : 143,52
 Changement salle de Bain Apprt Communal : 1 961,44 €
 Remboursement Emprunts : 22 488,76 €

Recettes d'investissement : l'apport des subventions 2011 et du fonds de compensation de la TVA ...

Subvention Région - Volets salle Langoust : 600 €
 Subvention Région - Matériel espace vert : 342,04 €
 Subvention Région - Panneau Information : 1 325,14 €
 Subvention Département - Panneau Information : 6 000 €
 Fonds de Compensation de la TVA : 10 305,44
 Opération entre sections (Amortissement Réseau adduction d'eau 1965) : 19 832,86 €
 Opération Patrimoniales : 14 009,27 €

Recettes de fonctionnement, en baisse dut à l'arrêt d'exploitation de la carrière et à la non location d'un appartement pendant l'année 2012

Dotations particulières (État) : 85 599,72 €

- Dotations Globales Fonctionnement : 64 763,72 €
 - Compensation : 9 040 € - Fond Dep. TP : 9 062 €
 - Dotation Élu local : 2 734 €

Autres produits gest° courantes : 12 834,78 €

- Carrière Zago: location + fortag 2012 : 4 370,91 €
 - Location salle du Langoust : 1 085 €
 - Location Appartements Mairie : 4 998,51 €
 - Location Garages : 2 205,36 €

Des dépenses de fonctionnement sous contrôle

Charges à Caractère Général : 57 583,90 €

- Électricité : 12 778,80 € - Carburant : 1 946,44 €
 - Cantine : 9 661,50 € - Frais affranchissement : 881,40 €
 - Fêtes et Cérémonies : 621,71 €
 - Frais Télécoms : 1 875,12 € - Assurances : 4 543,55 €
 - Entretien Voies et Réseaux : 3 760,28 €

Charge du personnel : 95 548,28 €

- Rémunérations : 58 880,47 € - ATSEM RPI : 5 785,71 €
 - URSSAF : 10 470 € - Caisses Retraites : 12 501,23 €

Autres charges de gest° courante : 23 485,25 €

- Indemnités Maire et Adjoints : 12 309,72 €
 - Subventions Assos : 6865 € - CCAS : 2 800 € ...

Charges financières : 12 807,56 €

INVESTISSEMENT

Subvention d'investissement	8 267,18
Dotations fonds divers réseaux	60 002,77
Emprunts et dettes assimilées	0,00
Opérations d'ordre entre sections	19 832,26
Opérations patrimoniales	14 009,27
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	F 102 111,48
Immobilisations incorporelles	580,06
Immobilisations corporelles	37 399,49
Immobilisations en cours	2 034,39
Remboursement d'emprunts	22 488,76
Opérations patrimoniales	14 009,27
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	G 76 511,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	F-G=H 25 599,51
RÉSULTATS ANTÉRIEURS REPORTES	I - 49 697,33
SOLDE EXÉCUTION INVESTISSEMENT	H+I - 24 097,82

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Affectation en réserve R 1068 en investissement	24 097,82
Report en fonctionnement R 002	142 943,54

L'excédent de fonctionnement reversé en investissement sera de 24 097,82 € qui résulte du montant résultat de l'exercice 25 599,51 € plus l'excédent de résultats antérieurs reportés - 49 697,33 €.

Il reste alors 142 943,54 € en excédent de fonctionnement : 167 041,36 € montant du solde d'exécution de fonctionnement moins 24 097,82 €

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur une année. Il permet de contrôler la gestion de la commune, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Parallèlement, le trésorier principal, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif

Finances : le Budget Primitif 2013

Un budget de fonctionnement maîtrisé, pour plus d'investissement.

FONCTIONNEMENT

Électricité : 13 000 € - Combustible : 2 000 € - Carburant : 2 000 € Eaux Potable/Usée : 1 500 € - Repas Cantine : 10 000 € - Assurances : 4 300 € Frais Télécom : 2 000 € - Taxe Foncière : 2 800 € - Fêtes & Cérémonies : 800 € Maintenance (copieur, logiciels) : 2 000 € - Entretien Voies et Réseaux : 4 000 € Fournitures Scolaires : 1 500 € - Fournitures Administratives : 1 500 € Frais Affranchissement : 1 000 € Entretien Matériel Roulant : 800 € - etc..	Charges à Caractère Général	65 600
Rémunération : 60 000 € - Rémunération personnel extérieur (ATSEM) : 7 000 € Cotisations URSAF : 11 000 € - Cotisations Retraites : 13 000 € - etc..	Charges de Personnel et Frais Assimilés	98 500
Indemnités Maire/Adjointes : 12 500 € - Subventions Associations : 7 200 € Subvention CCAS : 2 800 € - etc..	Autres Charges de Gestion Courante	29 050
Intérêts d'Emprunts : 12 000 € - etc..	Charges Financières	12 000
	Dépenses Imprévues Fonctionnement	117 758
AUTOFINANCEMENT	Virement à la section d'Investissement	70 293

TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	393 958
---	----------------

	Atténuation Charge&Produits Financiers	200
Cantine : 4 500 € - Concession Cimetière : 200 € - etc..	Produits Services, Domaine et Vente	5 100
Taxe d'Habitation : 52 375 € - Taxe Foncier Bâti : 21 729 € Taxe Foncier Non Bâti : 12 033 € - CFE : 15 468 € - IFER : 28 167 € Taxe Droits de Mutations : 7 000 € - GIR : 1 407 € - CVAE : 7 226 €	Impôt et Taxes	145 405
Dotation Globale de Fonctionnement : 63 330 € - Dotation Élu Local : 2 797 € Compensations Exonérations des Taxes : 8 062 € - etc.	Dotations et Compensations État	79 597
Carrière : 4 500 € - Appartements : 11 000 € - Garages : 2 200 € Salle Langoust : 2 300 €	Autres Produits de Gestion Courante	20 000
	Produits Financiers	5
	Excédent de Fonctionnement Reporté	142 944

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	393 251
---	----------------

INVESTISSEMENT

	Dépenses Imprévues d'investissement	6 500
	Solde d'exécution reporté	24 098
	Remboursement d'emprunts	24 100
Voirie : 4 841 € - Étude Traverse Sabarat (Grand Rue - Route du Mas) : 4 250 € Terrain Multisports : 30 000 € - Plate-forme Terrains : 15 000 € Aménagement Terrain : 5 000 € - Jeux enfants + Aire de Pique-Nique : 10 000 € Viabilisation Zone Artisanale : 12 800 € - Salle Bain Appart Communal : 2 400 € Fontaine et aménagement évacuation eau 4 chemins : 5 200 €	Réalizations d'investissement	93 293
	Opérations Patrimoniales	3 528

TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	151 519
--	----------------

AUTOFINANCEMENT	Virement de section de fonctionnement	70 293
Fonds Compensation TVA : 6 200 € Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 24 098 €	Dotations fonds divers réseaux	30 298
État : 18 700 € - Département de l'Ariège : 12 500 € Région Midi Pyrénées : 12 500 € - CAF : 3 200 €	Subvention d'Investissement	46 900
	Emprunt et dettes assimilées	500
	Opérations Patrimoniales	3 528

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	151 519
--	----------------

Acte majeur de la vie municipale, il montre qu'elles sont les orientations choisies par le conseil municipal. Le budget primitif ou prévisionnel établit les recettes et dépenses pour l'année à venir. Il doit impérativement être équilibré dans les deux sections. Il est appelé primitif, car il est susceptible d'évoluer en cours d'année à la suite de dépenses ou de recettes imprévues. Ces ajustements du budget sont effectués grâce à des décisions modificatives (DM).



Naissances

Le 23 Avril 2013

QUOIREZ Ilyas

fils de Mme et Mr QUOIREZ Jean-Marie

Le 25 Juillet 2013

ESQUIROL Sophie

fille de Mlle REDONDO Perrine et M. ESQTUIROL William

Le 3 Décembre 2013

TAMISIER Lyna

fille de Mlle. RODRIGUES Stéphanie et M. TAMISIER Florent

Le 28 Octobre 2013,

LAURENS Baptiste,

fils de Mme et M. LAURENS Mickaël

Toutes nos félicitations aux parents et aux grands parents.

Décès

Le 11 Mars 2013

IQUIA Arlet e à l'âge de 77 ans

Le 25 Mai 2013

SUBRA Madeleine à l'âge de 93 ans

Le 24 Septembre 2013

TAMISIER Gisèle à l'âge de 89 ans

Le 10 Novembre 2013

ICHARD Mireille à l'âge de 77 ans

Nous présentons nos sincères condoléances aux familles endeuillées.

Nouveaux Arrivants

- Mme LAFFONT Mélanie Quai du Rébarat
- Mr GARRIDO Nolhan et Mlle BRIOUX Laure, Grand Rue
- Mme. LAFFONT Laurence et ses enfants, place du Pradet
- Mr. VIGATA SOLANO Félix, route du Carla
- Mr SCHAUFELBERGER Vincent, rue Miegeville
- Mme BALDY Véronique, route de Daumazan
- Mme MESSAD Sabria, Mr Pierre CAFFIN et leur fils, Rue Miegevielle
- Mr HAECKER Xavier, rue Miegevielle
- Mr BUSCAIL Arnaud, Grand Rue

Bienvenue à Sabarat.

A ce jour, certains administrés ont peut-être été oubliés sur cet e liste. Veuillez nous en excuser. A l'avenir, il serait souhaitable que les nouveaux arrivants dans la commune viennent se présenter à la mairie.

Études pour l'aménagement routier et la sécurisation de la traverse du village



Préoccupation majeure du conseil municipal depuis le début de son mandat, la sécurité de la traverse de notre village, et plus particulièrement du tronçon allant du Pont jusqu'au croisement de la départementale et du chemin de la ligne. L'élaboration du projet a été confié au Cabinet Projetude.

Après 3 passages en comité de traverse d'agglomération du Conseil Général de l'Ariège, la solution retenue par le cabinet d'étude en concertation avec la maire est une alternance de la circulation régie par des feux tricolores impliquant un rétrécissement de la voie départementale et la création d'espaces piétons protégés.

Le projet prendra aussi en compte la loi relative à l'accessibilité avec un cheminement piéton de 1,40 mètre minimum.

Le conseil général devra alors en accord avec la mairie mettre en place un aménagement temporaire pour voir comment les usagers de la route se comportent sur ce tronçon de route.



Ces aménagements seront couplés avec des travaux d'embellissement, qui s'intégreront dans la politique de remise en valeur du village menée par la commune depuis quelques années avec l'embellissement du centre bourg et de la rue de la Garinière .

Une réunion de présentation en présence du Cabinet Projetude est prévue pour que la population de Sabarat puisse faire connaître ses réflexions sur le projet sans en remettre en cause les éléments essentiels.

Il est en effet important de ne pas se précipiter et de faire les bons choix pour que le projet soit viable sur le plan réglementaire et sur le plan financier.

Ce projet très coûteux pour la commune doit être très réfléchi pour que la réalisation se déroule sans problème.

Il faudra alors en 2014 aller chercher les financements qui nous permettront de réaliser l'opération auprès de nos partenaires État, Région et Département.

Nous saurons alors si les finances de la commune peuvent supporter le poids de tels aménagements sur une ou plusieurs années.

Ce choix sera fait par la prochaine municipalité. Si la municipalité souhaite mener à terme ces travaux , il faudra alors passer un marché public pour choisir les entreprises qui réaliseront l'ouvrage.

Les travaux devraient alors commencer en 2015.

Pour le secteur des Quatre Chemins (Routes du Carla, Daumazan et Pailhes), une étude de faisabilité devra être lancée pour définir quels aménagements seront les plus efficaces : feux tricolores, rétrécissement de la voie, passage piétons surélevés ...

La municipalité comprend les attentes de tous concernant la réduction de la vitesse sur la commune de Sabarat - c'est même une priorité - mais elle ne veut pas par précipitation mettre en place des aménagements non, conformes et non efficaces, surtout au vue du coût d'un tel investissement.



Investissements et Travaux 2013

Viabilisation Zone Artisanale

coût
25 000 €



Suite à l'aménagement de la zone artisanale et à la création de 3 nouvelles parcelles, la municipalité a profiter des travaux d'effacement de la ligne moyenne tension qui traverse cette zone pour amener l'électricité, l'eau et les lignes PTT à ces trois parcelles.

Pour l'assainissement, les trois parcelles étant en zone d'assainissement autonome, la mairie n'aura pas à amener les réseaux correspondants.

Chaque propriétaire de la parcelle devra avec l'autorisation du SDCEA avoir son assainissement autonome.

La mairie a aussi souhaité mettre en place une partie du pluvial et l'éclairage public afin d'avoir une zone artisanale aux normes.

Fin des travaux début année 2014.

Électrification

coût
A LA CHARGE DU SDCEA HORS ÉCLAIRAGE PUBLIC



Suite aux travaux d'assainissement un effacement des réseaux électriques et PTT, devait être réalisé par le Syndicat Départemental des Communes Électrifiées de l'Ariège (SDCEA).

Cette opération a été reportée début 2014, un problème administratif émanant du SDCEA concernant les demandes de subventions ayant retardé le lancement de cette réalisation.

Route du Mas, les candélabres vont ainsi être remplacés et les réseaux PTT effacés pour une harmonisation avec le reste du village. Les

réseaux PTT qui n'ont pas été effacés dans le centre bourg vont l'être lors de cette opération.



Renforcement et effacement des réseaux

coût
A LA CHARGE DU SDCEA



Un autres gros chantier va aussi être entrepris par le SDCEA : le renforcement du réseau avec la pose de deux transformateurs.

Il permettra de mieux fournir électriquement toutes les habitations de la zone.

(Transformateur actuel de la zone utilisé à 160%)

Un transformateur a été installé dans la zone artisanale.

L'effacement d'une partie de la ligne moyenne tension sera aussi réalisé en début d'année 2014.



Investissements et Travaux 2013

Entretien des voies communales



La commune doit aussi pour entretenir nos 9,2 kilomètres de chemins, tondre à l'épareuse les bordures de ces chemins.

Chaque année, l'entretien de la voirie nécessite trois ou quatre passages de l'épareuse pour couper l'herbe des fossés afin d'assurer la sécurité et d'améliorer le confort des usagers des chaussées communales.

Ceci représente près de 60 kilomètres linéaires de

fossés.

L'acquisition en 2011 d'une épareuse neuve et d'un tracteur permet à la commune d'être autonome.

Il n'est pas besoin de préciser la maîtrise de Thierry LAROQUE notre employé municipal, conducteur attitré de cette imposante machine, qui, avec le savoir-faire qu'on lui connaît, mène ce genre d'engin au doigt et à l'œil.

Réfection salle de bain appartement communal



La commune suite au déménagement d'un locataire en a profité pour réaliser des travaux dans la salle de bain d'un des appartement communaux se situant au-dessus de la mairie.

Dans cette salle de bain, qui avait plus de 25 ans, la municipalité a changé le lavabo, a fait installer un meuble salle de bain plus un pare-

douche dans la baignoire déjà existante.

Lors d'un prochain déménagement des travaux similaires devront être entrepris dans l'autre appartement communal



Élagage des platanes

COÛT
2 078 €

SOIT PRÈS DE
83 € LE PLATANE

La deuxième partie du plan triennal d'élagage des platanes a été effectuée au mois de mars par l'entreprise CLANET.

Elle a concerné les platanes du Quai du Rebarat et une partie des platanes de la place du Coustou.

Nombre de platanes concernés : 25

Malheureusement suite à cette taille, les platanes de la commune n'ont pu être traités contre les parasites l'entreprise devant effectuer l'opération ayant fait faillite. La mairie recherche un autre prestataire afin de pouvoir réaliser les deux traitements pour l'année 2014

c'est à dire : un premier traitement en mars (feuilles et branches) et un deuxième en juin (tronc).

De plus la mairie devra aussi trouver un autre prestataire pour l'élagage des platanes l'entreprise CLANET ayant cessé son activité



Investissements et Travaux 2013

Terrain sport et loisirs

COÛT
60 500 €



Ce projet prévu en 2011, puis en 2012 a été retardé car les subventions demandées par la municipalité au Département, à la Région et à l'État n'avaient pas été attribuées. Un nouveau dépôt de demandes de subvention sur des secteurs différents a été lancé en 2013. La municipalité a bien fait de ne pas se précipiter et de re-postuler pour l'attribution de subventions en effet c'est près de 40 000 € qui ont été attribués à cette opération : 3 200 € versés par la

Caisse Allocations Familiales (CAF), 6 200 € par la Région Midi-Pyrénées (FRI), 7 000 € par l'État (DETR) et 23 000 € par le Département de l'Ariège (FDAL). Pour l'attribution de ces deux dernières subventions un grand merci au Conseiller Général Monsieur BERDOU dont les interventions ont été décisives et sans quoi le volet financier de ce projet aurait été très difficile à finaliser.

L'opération a débute par la sécurisation et le terrassement du terrain acheté a monsieur BOUBILA en 2011. La fosse a été bouchée et remblayée. Le grillage a été remplacé et un portillon et un portail ont été mis en place pour éviter l'intrusion des animaux. Un accès au terrain multisports a été réalisé en enrobé en même temps que la plate-forme accueillant le terrain.

Le terrain multisports a été mis en place par la société AGORESPACE avec l'aide de notre employé municipal Thierry LAROQUE (qui a aussi œuvré pour l'aménagement global du terrain)

Cette structure est composée de :

- 2 Basket Goal Hand avec oreilles, de palissades latérales et main courante
- Équipements sportifs (but et filets de but, paniers de basket, poteaux et filets multi-fonctions)
- Gazon synthétique sablé (qui sera posé en Mars 2014, la température du sol en décembre ne permettant pas le collage du gazon synthétique)

Ce terrain multisports, d'une surface de 8 mètres sur 18, permet de pratiquer

8 sports : football, basket, tennis ballon, handball, hockey sur gazon, volley, badminton ou tennis.

Il pourra servir à tous les jeunes (et moins jeunes) du village mais aussi et surtout à l'école ou au CLAE tout proche.

Une structure permettant aux plus petits de venir eux aussi se divertir va être mis en place début 2014 avec 3 jeux à ressort et une structure avec toboggan.

Pour finir des tables de pique-nique et des bancs

seront installés. des poubelles seront aussi mises à disposition pour conserver la propreté du site.

Le coût d'un tel équipement est le suivant :

- Le terrain multisports : 29 056 € - La plate forme pour le terrain : 17 453,59 €
 - L'accès piéton + l'arrachage de l'ancienne clôture : 2 198,25 €
 - Le portail et le portillon : 2 696,98 - La clôture et les piquets : 645,28
 - Devis jeux d'enfant : 6 499,49 - Devis tables, bancs et poubelles : 2 000 €
- TOTAL des investissements : 60 549,59 € (Subventions citées plus hauts : 39 400 € soit 65 % de l'investissement)



Projets début 2014

Travaux sur l'arrivée d'eau de la Goutte au Quatre Chemins



Afin d'arrêter l'écoulement permanent de l'eau de la Goutte qui ruisselle jusqu'à la mairie, la municipalité a décidé de détourner cette eau pour qu'elle se déverse dans le lit de la Goutte d'Ambax. Suite à cette modification une fontaine plus esthétique que le robinet actuel devrait être installée.

Les travaux devaient être réalisés par l'entreprise VIVENCOS depuis la fin de l'année 2012, mais celle-ci malgré plusieurs relances ne s'est jamais déplacée.

Un autre prestataire devra être trouvé pour réaliser cette opération.

Un panneau signalant «eau non analysée» sera installé près de cette fontaine.

Aire de Pique-nique et Jeux pour enfants



Pour compléter cette installation, une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans sera réalisée sur le terrain acheté l'an dernier à Monsieur Boubila.

Un coin pique-nique sera aussi mis en place.

Ce projet d'aménagement pourra être réalisé si les finances de la commune le permettent et si les subventions sont suffisantes.

Des travaux seront nécessaires pour sécuriser le site (changement du grillage, accès ..).

Mise aux normes du tableau électrique mairie



Afin de mettre aux normes électriques l'ensemble du bâtiment communal comprenant l'école, la mairie et les deux appartements, le tableau général électrique va être changé.

En effet le tableau fonctionnant avec des fusibles va être remplacé par un tableau électrique avec disjoncteurs, ceci pour plus de sécurité pour les biens et les personnes.

Salle du Langoust



Afin de continuer les opérations d'embellissement de la salle du Langoust les issues de secours vont être changées par des menuiseries en aluminium. En effet les portes existantes sont en très mauvais état : elle ferment très mal, laissent passer l'air et ne garantissent plus une fermeture optimale de la salle. De plus, l'achat d'une nettoyeuse de collectivité sera envisagé afin de faciliter le nettoyage du carrelage de

la salle par les employés municipaux.

Enfin, des travaux d'électricité seront aussi réalisés : mise en place d'un chauffage dans les WC, ajout de prises et mise aux normes.

La Vie Communale

Voeux de la municipalité 2013



Le 11 janvier, M.le Maire présenta ses vœux à la population. Un bilan des actions de l'année 2012 fut dressé et les projets pour l'année 2013 furent exposés. Nombreux furent les Sabaratois venus écouter avec grand intérêt les grandes lignes choisies par la municipalité afin de faire prospérer le village avec bien sûr les moyens qui sont ceux donnés à une commune comme Sabarat.

M. Le Maire et son Conseil Municipal souhaitent que tous les projets 2012 puissent être réalisés, tout sera mis en œuvre dans la mesure du possible !! La motivation ne faisant pas défaut seul le manque de subventions pourra représenter un frein à l'accomplissement des travaux prévus.

Les adjoints, le Conseil municipal, les personnes œuvrant dans les commissions et les associations du village, le personnel communal furent remerciés pour leur travail accompli tout au long de l'année.

Puis l'assemblée fut invitée à un apéritif dinatoire où tout le monde put se régaler !



Journées du souvenir : 8 Mai et 11 Novembre



Comme à leur habitude, les Sabaratois et les Sabaratoises sont venus nombreux rendre hommage à leurs morts tombés pour la patrie lors des deux grandes guerres mondiales.

M. le Maire tient à les en remercier ainsi que les enfants des écoles du RPI Sabarat-Les Bordes sur Arize venus fleurir le Monument, les porte-

drapeaux, M. Vaysse et ses musiciens ainsi que le Conseil Municipal.

A l'issue de la cérémonie et des discours, tout le monde fut convié à venir boire le verre de l'amitié.



Concert à l'Église



C'est le dimanche 15 décembre qu'a eu lieu notre maintenant traditionnel concert de Noël à l'Eglise Sainte Anne.

Cette année c'est le groupe « SET DE CANT » qui est venu nous émerveiller avec sa « Passejada en Occitania ».

Le groupe dont fait parti un enfant de Sabarat, Christian IQUIA, nous a régalié pendant environ 1h30 de chants en occitan, chants de Noël et chants traditionnels.

Notre petite église était comble. De nombreuses personnes sont venues écouter ce groupe uniquement composé d'hommes.

C'est sur le chant de NADAU « l'immortela » interprété admirablement par Alice et son papa Christian, que s'acheva ce concert chargé d'émotions et de plaisir. La soirée fut clôturée par un petit verre de l'amitié dans une ambiance bon enfant et qui a permis de prolonger l'ambiance tant appréciée des fêtes de fin d'année.



Repas Inter-génération

Grand changement cette année, c'est le dimanche 14 avril qu'a lieu le repas intergénération organisé par le Centre Communal d'Action Sociale de la commune.



Nos aînés ont été conviés à la salle du Langoust ainsi que tous les sabaratois désirant se joindre à eux moyennant une petite participation financière de 20 €.

Comme chaque année, le prix du repas est abordable pour tous afin de ne pénaliser personne pour que chacun puisse avoir la possibilité d'y participer.

Monsieur le Maire a présenté à ses administrés les événements marquants de l'année passée et a particulièrement rappelé le souvenir d'Arlette IQUIA, disparue prématurément, et son action passée au sein de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

Une minute de silence a marqué son souvenir.

Après un apéritif pris en plein air, un excellent repas fut servi accompagné d'une animation musicale assurée par Ghislaine Mucchi et Roger. Elle s'est prolongée jusqu'à la fin de l'après-midi.

Pour les personnes nées en 1929 et plus, n'ayant pas pu se rendre à cette manifestation, il leur a été livré un colis cadeau afin de pouvoir ainsi profiter un peu de cette fête.



Arbre de Noël



Premier jour des vacances et quel premier jour pour les petits Sabaratois et Sabaratoises . En effet, c'est le samedi 21 décembre que leur journée de Noël organisée par le Centre Communal d'Action Sociale a eu lieu.

Un excellent spectacle de Magie exécuté par le magicien Mark Enzo a ravi petits et grands !!! Spectacle d'une très grande qualité.

Vers 16h30, arrivée en catimini de Papa et Maman Noël par l'issue de secours, à la grande surprise des enfants postés impatients devant les grandes baies

vitrées !!!!

Ils leurs offrirent bonbons et cadeaux et posèrent pour la photo souvenir avec eux...

Enfin un délicieux et abondant goûter fut offert aux petits comme aux grands, pendant que notre magicien effectué sur demande des enfants un safari de ballons. Un grand merci aux personnes dévouées qui comme d'habitude ont permis que tout le monde se régale et passe une bonne journée !!!

Pari gagné lorsque l'on voit le visage des enfants éclairé d'un magnifique sourire !!!



La Vie Associative

Un grand merci à tous les bénévoles des associations, les présidents, mais également toutes les personnes qui collaborent à la vie associative de Sabarat.

Cette vie associative est notre grande richesse, elle est ouverte à tous, habitants d'ici ou d'ailleurs. Elle permet de créer des liens et procure du plaisir aux participants. Des activités il y en a pour tous, jeunes et moins jeunes. Un grand merci à vous tous qui avez le souci des autres, votre action participe au bien vivre ensemble.

Encore une fois Bravo à tous et donc : MERCI.

**SUBVENTION
2013
4 200€**

Le Comité des Fêtes



Le comité des fêtes de Sabarat souhaite une très bonne année et une très bonne santé à toutes et à tous !

Pour bien commencer l'année le carnaval et son thème sur les pirates est venu égayer les rues de notre beau village.

Ensuite notre traditionnel loto avec un grand nombre de participants s'est très bien déroulé, le comité tient à remercier toutes les personnes qui nous offrent des lots ainsi que les pâtisseries.

L'association a organisé comme chaque année la fête du village avec succès !

Nous avons mis en place de nouvelles décorations lumineuses pour

un plus bel embellissement et grâce aux membres et leurs amis le déroulement des festivités se sont effectuées dans les règles de l'art, malgré le mauvais temps qui est encore venu semer la zizanie et un président semi-absent occupé par l'arrivée de sa petite Sophie.

Cette fête est organisée pour que les villageois se rassemblent dans la joie et la bonne humeur et on peut dire qu'à chaque fois, la tradition est au rendez-vous.

En effet avec la moundjetado, la fidéua, le concours de pétanque, les jeux pour enfants, les jeux pour adultes, les apéritifs entre amis, les soirées dansantes, le comité met tout en œuvre pour satisfaire les habitants.

Hélas la retraite aux flambeaux qui était bien partie avec un grand nombre de participants a été interrompue par une grosse averse !

Un splendide feu d'artifice et une soirée bal musette pour nos anciens ont clôturé ce formidable week-end.

Puis pour finir l'année, le retour du réveillon de la Saint-Sylvestre fut un succès total grâce au comité qui proposa une superbe soirée avec un repas de grande qualité à prix coutant. On en parle encore dans toute la vallée.



Nous tenons plus que jamais à remercier tous les amis qui sont toujours là pour donner un coup de main.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2014 en espérant pouvoir passer encore de bons moments ensemble.

Sur ceux le comité des fêtes est plus que jamais motivé pour vous organiser des animations tout le long de l'année qui arrive.

La Chasse



ACCA Sabarat

SUBVENTION
2013
250€



Alors que la saison de chasse n'est pas terminée, nous sommes à ce jour satisfaits du résultat obtenu. Le prélèvement de sanglier est en augmentation par rapport à la saison passée et atteint à ce jour 19/12/2013 vingt-cinq bêtes (25) prélevées.

Par contre, le plan de chasse au gros gibier, Cerf, Biche, Chevreuil, est légèrement en retard mais avec un mois et demi de chasse avant la fermeture, on devrait le réaliser sans problème.

GIC : Pour 2014 Le GIC organise sur le territoire de la commune de SABARAT, le Brevet National de Chasse sur trois jours consécutifs, le 28/02, le 1er et le 02 mars 2014. Cette manifestation sera clôturée le dernier jour, Dimanche 02 mars par un repas ouvert à tout le monde chasseur ou non chasseur.

Pour s'inscrire, prendre contact avec l'ACCA de SABARAT.

La 2^{ème} manifestation sera le courre sur lièvre qui se déroulera sur la commune de SABARAT le samedi 08 Mars 2014. Cette manifestation sera suivie d'un repas amélioré ouvert à tous.

Pour s'inscrire, prendre contact avec l'ACCA de SABARAT.

L'ACCA remercie le conseil municipal pour la peine qu'il se donne dans la recherche d'un emplacement pour installer le local de la chasse. Nous rappelons que nous sommes installés chez un particulier et que cette situation n'est pas normale.

L'A.C.C.A VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNEE 2014.



Société de Pêche
Goujon de l'Arize
Section Sabarat

SUBVENTION
2013
250€

Président : PECCOLO Daniel
Secrétaire : PUIGCERNAL Joseph
Trésorier : MASSAT Alain
Garde Pêche Particulier : SUTRA Jacques



En 2013, l'alevinage de l'Arize sur la commune de Sabarat a été de 30 kg avant l'ouverture et 20 kg en juin de truites fario et arc-en-ciel. D'autre part, plusieurs alevinages ont eu lieu sur le parcours « No Kill » grâce à la fédération de pêche de l'Ariège.

Au mois de mai, la journée de la pêche au féminin a eu lieu à Sabarat. Malgré le mauvais temps des jours précédents, quelques personnes sont venues apprendre ou perfectionner quelques techniques de pêche.

Lors des vacances de la Toussaint, M. Ville a organisé un stage sur le parcours No kill pour un groupe d'enfants. Avec leurs accompagnateurs, ils ont eu de nombreuses prises et le plaisir de les voir repartir dans le courant. Merci à M. le Maire et Mme Marrot Présidente du Foyer, qui ont mis le local du foyer rural à leur disposition.

Pour que les pêcheurs puissent avoir accès avec le maximum de sécurité au cours d'eau, l'équipe de l'association effectue régulièrement l'entretien des berges.

Le président Daniel Peccolo, le secrétaire Joseph Puigcernal, le trésorier Alain Massat et le garde-pêche Jacques Sutra vous souhaitent une heureuse année 2014.





Avant de vous présenter le bilan de la saison 2013, comme il se doit, je vais tout d'abord adresser mes vœux à vous toutes et tous et que cette nouvelle année vous soit la plus prospère.

Pour le bilan financier, vous trouverez le tableau faisant référence à nos activités avec leurs rentrées d'argent, que je commenterai lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera lors des vacances de Noël où se fera l'élection du nouveau bureau. La date vous sera communiquée prochainement.

Pour la saison 2013, le bureau se compose :

Président d'honneur : Mr Laurent Milhorat

Président actif : Mr Didier Rey

Secrétaire : Mme Pascale Vergé

Trésorier : Mr Bernard Crouzet

Membres : Mlle Céline Vergé

Mr Fernand Rey



Pour la saison 2014, le renouvellement des licences peut se faire dès aujourd'hui auprès de Mr Fernand Rey.

Je voulais remercier la participation des villageois lors du Feu de la Saint Jean ainsi que du week-end pétanque, malgré la rencontre du vendredi soir écourtée par le mauvais temps.

Merci aux cuistots

Pour la saison 2014, les concours :

1. Samedi 22 Février au Boulodrome du Mas d'Azil
2. Feu de la Saint Jean courant Juin
3. Concours + repas inter-villageois - courant Août
4. Samedi 29 Novembre au Boulodrome du Mas d'Azil

La saison 2013 est close et je vous donne rendez-vous pour la saison 2014 sur la place du Coustou.



Solde précédente :	2217,21 €	
Nature de l'opération	Recette	Dépense
Subvention Mairie	250	
Licences U.S.M.B.P		476
Licences S.O.C	510	
Frais de concours 2013		30
Subvention Super U	150	
Subvention Conseil Général	200	
Divers sur l'année 2012 :		
Assemblée générale S.O.C 2013		74,6
Réunion S.O.C du Samedi 27 Avril		52,12
Frais de compte		22,8
Location Boulodrome 2012		40
Location Boulodrome 2013		60
Timbres		13,92
Jambon (LOTO des écoles)		39,94
Repas District		171
Tee-shirt U.S.M.B.P		300
Assemblée Général U.S.M.B.P 2014		32,01
CONCOURS		
Samedi 25 Février (Trip/Mise 150 Euros)		
Fond de caisse		500
Boissons		140,82
En caisse	680	
Jeu 9 Mai (Dqub/Mise 140 Euros)		
Fond de caisse		500
Boissons		99,9
En caisse	553,5	
Samedi 29 Juin (Feu de la St Jean)		
Fond de caisse		350
Boissons + repas		317,04
En caisse	629	
Vendredi 16 Août (Week-end pétanque)		150
Samedi 17 Août (Week-end pétanque)	514	383,35
Samedi 24 Novembre (Trip/Mise 150 Euros)		
Fond de caisse		450
Boissons		53,5
En caisse	767	
TOTAL	4253,5	4257
Bénéfice de l'exercice 2013	-3,5	€
Compte :	2213,71	€
Livret A :	2292,51	€
TOTAL :	4506,22	

L'Observatoire de Sabarat

SUBVENTION
2013
250€



L'Observatoire de Sabarat bénéficie d'une bonne réputation, et malgré la Météo médiocre que nous avons connu durant le premier semestre, un public curieux et motivé est venu sur le site (environ 350 personnes et autant de scolaires).

Un deuxième point d'observation, équipé d'un télescope motorisé de 250 mm est maintenant opérationnel, et le « Grand Bleu » de 450 mm, sous la coupole, est en cours de motorisation.



Après bientôt 25 ans d'existence des travaux de rénovation et de mises aux normes s'imposent impliquant des subventions engagées vers les différentes structure territoriale (mairie, communauté de communes, département et région)

Rappelons que l'Observatoire est animé par une association de bénévoles :

- des animateurs spécialisés se sont déplacés dans les écoles et collèges pour aborder les thématiques spatiales au Mas d'Azil, à Foix, à Paihès, à Loubens, à Rieux et à Pamier,
- des conférences ont été faites à Mirepoix, à Toulouse, au Fossat,
- plus de 200 personnes sont venues en Août pour la nuit des étoiles filantes....

- l'Observatoire a tenu un stand à la Cité de L'Espace pour la manifestation Ciel en Fête du 27 au 28 Septembre et à Foix pour la Fête de la Science du 9 au 12 Octobre,
- 2 stages d'initiation et de perfectionnement ont intéressé une dizaine de participants venant parfois de très loin.

N'hésitez pas à consulter notre site sur internet sur <http://www.observatoire-sabarat.com/>

Et rendez- vous en Octobre 2014 lorsque la comète C2013 A1 frôlera à 52 km/seconde la planète Mars à moins de 300.000 km.....



Association Moto Course

Compte rendu 2013



**SUBVENTION
2012
250€**



- Organisation de la printaniale le 21 avril qui a réuni plus d'une vingtaine de personnes dans la basse Ariège, de Carla Bayle jusqu'à la ferme aux Bisons.
- Accueil de la Transpyrénéenne à Sabarat le lundi 20 mai : accueil de 300 motards et de l'équipe de restauration sur la place de la mairie !
- Sortie en Aveyron, pour le rallye du Dourdou et visite de l'Aubrac du 19 au 22 juillet
- Sortie à Anzanigo du 15 au 18 août avec six adhérents.
- Le Bonnie Run organisé par Jean Marc et Jo le 6 octobre avec 19 participants pour une découverte des « pistes forestières Ariégeoises » ! (et sans boussole ni GPS)
- Participation à la concentration des Chacals en Aveyron

En ce qui concerne la compétition :

Vitesse :

Participation au Mans et à Nogaro, entraînement à Ledenon. Jean Marc nous fait part des difficultés rencontrées pour travailler ce sport cette année. La compétition sera mise en veilleuse en 2014.



Trial :

- Deux Week-end organisés pour le nettoyage des zones sur Sabarat, Xavier prend les devants pour ce sujet et nous l'en remercions
- Participation au VTC de Serge, Yvan et Jean Marc. Xavier était commissaire de piste, Bernard et Robert les accompagnaient.
- Grâce à Luc DURAN (licencié AMC) le 1^{er} sept 2013, Jean Marc a participé au trial de Montesquieu dans le 47 où nous avons passé une super journée et Luc a fini 3ème en S2

- Participation aux internationaux de Trial Classic en Espagne début décembre

Rallye :

Hervé nous fait part du bilan de l'année, Il est satisfait des résultats avec ce nouveau side-car qui reste à perfectionner. Excellentes explications sur le site <http://teamlaurferrieu.com> à consulter !!!

Prévisions pour 2014

- 2 mars réunion AMC à Sabarat pour préparer sorties du 2^o trimestre
- 29 et 30 mars : invitation pour le salon de la moto à LIMOGES(le thème étant la moto anglaise) où MPS et l'AMC sont chaleureusement invités pour exposer nos motos britanniques.
- Printaniale à organiser au mois d'avril
- 1^o juin réunion AMC à Sabarat pour préparer sorties du 3^o trimestre
- On s'autorise à penser, dans les milieux autorisés qu'une sortie au triple days triumph en autriche pourrait être envisagée à la mi-juin
- 28, 29 juin Week End à la mer
- 19 et 20 juillet Sortie en Aveyron, pour le rallye du Dourdou



- 14 au 17 août ou du 15 au 18 août Sortie à Anzanigo, à réserver à partir de Mars-Avril
- 7 septembre réunion AMC à Sabarat pour préparer sorties du 4^o trimestre
- Début octobre Bonnie Run
- 7 décembre Assemblée Générale



Le Foyer Rural



A côté des activités hebdomadaires, gymnastique, yoga, jeux de société, chorale, le Foyer Rural nous a offert, comme d'habitude, des sorties, des voyages. Notons qu'une escapade dans le Tarn a été proposée aux adhérents, avec une entrée au musée du chocolat et une visite guidée au domaine Long Pech, où nous avons goûté un délicieux vin de Gaillac.

Certains ont été ravis d'écouter Isabelle Aubrey lors de son spectacle à l'église St-Voluzien à Foix.



Un bal musette a permis à nos meilleurs danseurs de se retrouver à la salle du Langoust, au début de l'année.

Le lundi de Pâques nous a réunis dans le jardin du Foyer Rural, pour la traditionnelle et délicieuse omelette.

N'oublions pas de signaler notre loto, le 27 avril et le vide-grenier, le 20 mai.

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 4 octobre, à 18h, à la salle de l'Ario. Elle s'est terminée par un apéritif.

Le 16 novembre, pour la journée du Sport en Milieu Rural organisée par les Foyers Ruraux, nous sommes montés à l'observatoire de Sabarat

Le 31 décembre 2013, un apéritif dinatoire nous invitera à fêter l'année nouvelle dans la salle du Foyer rural.

Nos prévisions pour 2014 :

En janvier, la fête du cochon

Le 12 février, un loto gratuit

Le 21 avril, l'omelette au jardin du Foyer Rural

Le 18 avril, une journée récréative dans notre salle de l'Ario

Les 19, 20, 21 et 22 mai, voyage organisé par la FDFR, en Camargue.

Le 26 avril, loto du Foyer Rural à la salle du Langoust.

Du 20 au 27 septembre, voyage dans le Périgord avec le Foyer Rural de Rieucros.

L'Ecole

SUBVENTION
COOPÉRATIVE
1 150€



Cette année, à l'école de Sabarat, il y a 19 élèves, du CE2 au CM2 et une nouvelle enseignante (Balkis PERRIN).

Pendant l'année 2013, nous avons fait plusieurs sorties scolaires:

- une sortie USEP au Fossat (ballon rond)
- une visite du parc de la Préhistoire de Tarascon
- une visite du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse
- trois séances au cinéma du Mas d'Azil
- une classe transplantée en anglais pendant 3 jours et 2 nuits aux Monts d'Olmes
- le projet Mobil 'Art (exposition itinérante Caza d'Oro)

L'année prochaine, en 2014, nous avons plusieurs projets:

- 2 sorties USEP: orientation à Pailhès et multisport au Mas d'Azil
- un stage de cirque avec un intervenant
- une correspondance avec des élèves de CM1 de Toulouse, que nous accueillerons et que nous irons voir.

Pour gagner de l'argent, nous avons fabriqué des objets à vendre et nous avons cuisiné pour le Marché de Noël du RPI Sabarat-Les Bordes sur Arize.



Les 23 et 30 mars 2014 auront lieu les élections municipales qui désigneront les conseillers municipaux pour les 6 ans à venir.

Ces conseillers municipaux éliront ensuite le Maire de Sabarat.

Mais avant de se projeter vers cette élection, nous avons voulu rendre hommage aux anciens maires du village.

En voici donc la liste de 1793 à 2014.

Mandat	Nom du Maire
De 1793 à 1800, premières années de la République, les Officiers de l'Etat Civil, se dénomment Agents Municipaux. A partir de 1801, le titre de Maire apparaît.	On trouve Messieurs François BOURGAILH, François RAYNAUD ROUJAS qui remplissent le rôle de Maire.
1801 à 1807	DAGAIN Jacques
1808 à 1829	D'OUNOUS Jacques qui partage la fonction avec M. LOUBIERE
1830 à 1832	LAFONT François
1833 à 1845	LACOMBE Paul
1846-1847	LOURDE N.
1848 à 1853	LACOMBE Paul
1853 à 1856	font office de Maire les adjoints : BOURGAILH, Siméon et DAGAIN Jean Jacques
1857 à 1879	DUPIAS Albert
1880	PONS Albert
1881 à 1884	DUPIAS Albert
1885-1886	CAUBET Polycarpe
1888 à 1902	PONS Jacques
1902 à 19012	LOURDE Jean Pierre
1912 à 1925	VERGE François
1925 à 1939	LAFONT Raoul
1940 à 1944	LAFONT Raoul
1944 à 1945	PONS Jean et NOUGUE François
1945 à 1959	CROUZET Louis
1959 à 1971	FRAISE Henry
1971 à 1983	BOUBILA Maurice
1983 à 1996	EYCHENNE Lucien
1996 à 2001	VILLESEQUE Georges
2001 à 2008	FRAISSE Bernard
2008 à 2014	MILHORAT Laurent